

NOMBRE DE MEMBRES		
AFFERENTS AU CONSEIL	EN EXERCICE	QUI ONT PRIS PART A LA DELIBERATION
8	10	10

Date de convocation 15 novembre 2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNE DE COX

◇ ◇ ◇ ◇

DÉLIBÉRATION : N° 23-2024

**OBJET : Fixation durée d'amortissement des
attributions de compensation en
investissement**

**Le 22 novembre 2024
à 21 heures**

Le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame OUDIN Céline, Maire.

Présent(e)s : Mmes BOURGEOIS Coralie, DELEZAIVE Renée et OUDIN Céline, Mrs HUAN Marc, LINK Phillip, LOYZANCE Jérôme, M. MEUNIER Laurent et SAMAZAN Michel.

Absent excusé er représenté :

M. GOMBERT Jonathan a donné pouvoir à Céline OUDIN

M. CLEMENÇON Christian a donné pouvoir à BOURGEOIS Coralie

SECRETAIRE - Mme DELEZAIVE Renée

Madame le maire propose au Conseil Municipal d'amortir en un an le paiement de l'AC investissement à la CCHT, il convient de le préciser sur la délibération. Sans précision l'amortissement s'entend en N+1.

Par délibération 35-2023 du 15 décembre 2023, le Conseil Municipal a adopté le principe d'une attribution de compensation en investissement conformément à la possibilité ouverte par la Loi de Finances rectificative pour 2016 et la délibération de la Communauté de communes des Hauts Tolosans du 14 décembre 2023.

L'attribution de compensation versée en investissement est imputée au chapitre 204, nature 2046, et doit donc faire l'objet d'un amortissement.

L'instruction budgétaire et comptable M57 autorise de déroger au prorata temporis avec la possibilité d'amortir intégralement sur un exercice.

S'agissant d'une dépense annuelle et figée, il est proposé de retenir une durée d'amortissement d'un an, l'année du mandatement, pour l'attribution de compensation d'investissement, imputée au 2046.

Après délibération, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- **DE RETENIR** une durée d'amortissement d'un an l'année du mandatement pour l'attribution de compensation d'investissement, imputée au 2046.

Céline OUDIN, Maire

